



7 octobre 2022 n°182



Photo F. Moreux

## ACTUALITES

### Revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco de 5,12 % au 1<sup>er</sup> novembre 2022

Les partenaires sociaux, représentants des organisations patronales et syndicales, qui pilotent le régime ont décidé d'augmenter les retraites complémentaires lors du conseil d'administration du 6 octobre. La revalorisation prend effet dès le 1<sup>er</sup> novembre.



© Michael Schwarzenberger de Pixabay

## Monsieur le Président où en est la cinquième branche de Sécurité sociale dédiée à l'autonomie ?

Après la réélection du Président de la République, la CFR lui a adressé une lettre en date du 31 mai et signée de Pierre ERBS pour déplorer l'extrême lenteur de la mise en œuvre de cette 5<sup>e</sup> branche.

Le 30 août, le Chef du Cabinet évoque les chantiers déjà lancés et transmet l'intervention de la CFR à Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Pierre ERBS envoie un courrier à ce ministre le 15 septembre dernier en lui présentant la CFR et ses composantes ; il insiste sur l'extrême urgence des mesures à prendre en matière de prise en charge de la perte d'autonomie et sollicite un entretien.

*cf. en annexe : les 3 courriers*

## Réforme des Conseils de la Vie Sociale

Le Gouvernement a publié le 25 avril 2022 un décret (n° 2022-688) réformant les Conseils de la Vie Sociale. Cette réforme concerne le périmètre, la composition, le fonctionnement, les missions et l'ouverture externe des CVS.

### Périmètre

L'obligation de constituer un CVS est étendue aux services sociaux et médico-sociaux. Toutefois, il existe une incertitude juridique car cette extension est réalisée par voie réglementaire sans que le texte de loi de référence (loi 2002-2) n'ait été modifié.

### Composition

La représentation des personnes accompagnées, que ce soit directement (2 représentants) ou bien indirectement (par représentant légal, mandataires judiciaires) est renforcée.

Le médecin coordonnateur fait son entrée, ainsi qu'un représentant des bénévoles lorsqu'ils interviennent dans la structure.

Peuvent aussi participer, à leur demande :

- un représentant élu de la commune ou de l'Epci (Établissement public de coopération intercommunale),
- un représentant du CD (Conseil

départemental),

- un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation,
- un représentant du défenseur des droits,
- une personne qualifiée au sens du CDAF (Conseil départemental d'aménagement foncier) (L311-5),
- un représentant du CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie). C'est par ce dernier que les associations représentatives des personnes âgées pourront s'investir dans les CVS.

### Fonctionnement

L'établissement d'un règlement intérieur est rendu obligatoire.

### Missions

Les missions sont élargies :

- le fonctionnement et les services proposées par la structure : droits et libertés, organisation et vie quotidienne, activités, animation, travaux, prix, travaux, etc.
- projet d'établissement en particulier sur les volets prévention et maltraitance
- évaluation : le CVS est entendu et destinataire des résultats
- concernant les dysfonctionnements, le Président du CVS oriente les demandeurs

vers la Personne Qualifiée, le médiateur ou le Défenseur des Droits.

La mise en œuvre de ces mesures sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Commentaire d'ensemble**

Ce décret a été obtenu dans un contexte de crise dans le prolongement des réactions au sujet du scandale « Orpea ». Toutefois les améliorations qu'il introduit sont le résultat d'un vrai travail de fond réalisé par les Fédérations représentatives des personnes, en particulier la Confédération des Retraités de France (CFR) qui a pu communiquer ses propositions à Mme Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, en amont de la réforme.

Pour que la situation des usagers s'améliore vraiment sur le terrain et que les mesures adoptées soient effectives, il faudra mobiliser l'ensemble des acteurs, en particulier les associations représentatives des personnes telles que les réseaux FNAR et CFR qui pourront entrer dans les CVS en se faisant désigner par leur CDCA

Pour plus de détails, voici une analyse en 5 points :

### **1. les enjeux de la réforme des CVS.**

Les CVS ont été créés à partir de 2004 dans tous les établissements médico-sociaux afin de favoriser une certaine concertation entre usagers et professionnels dans les domaines de la vie quotidienne tels les animations, la restauration, l'entretien des locaux... Après deux décennies de pratiques très hétérogènes, ces instances apparaissent comme insuffisantes et, en tout cas, inaptés à endiguer et même à révéler de graves dysfonctionnements tels que ceux du réseau Orpea. Dorénavant, l'enjeu essentiel est d'insuffler dans ces établissements une véritable culture de la prise en compte de la parole et de la citoyenneté des personnes qui y vivent.

### **2. les principales améliorations apportées par le décret**

Le principal problème de ces instances était l'entre soi avec pratiquement aucun regard extérieur et même, de la part des

résidents et de leurs familles, une certaine crainte, justifiée ou non, de représailles par les professionnels en cas de contestation... À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, date de mise en application des nouvelles mesures, les CVS vont être ouverts à des représentants extérieurs tels que les mairies, les Conseils départementaux, les bénévoles et aussi les associations représentant les personnes âgées, telles que notre réseau d'associations.

### **3. les conséquences concrètes de ces mesures**

Les missions des CVS sont élargies de telle sorte que ces instances devront obligatoirement être consultées pour avis sur tout ce qui touche au fonctionnement et aux services de la structure : droits et libertés de chacun (on a vu à l'occasion de la crise sanitaire à quel point la concertation sur la restriction des libertés est essentielle !), changement d'organisation, travaux, tarifs, prévention des actes de maltraitance, évaluation externe de la qualité des services, etc. On peut attendre de tout cela une meilleure communication et préparation des décisions, un suivi aussi des projets...et au final le sentiment pour chacun qu'il a son mot à dire ...

### **4. les principales difficultés et les leviers de réussite**

La palette des missions des CVS va être très large... Il faudra faire preuve de beaucoup de pédagogie et de créativité pour rendre le tout un minimum accessible à chacun en tenant compte de ses capacités et motivations à participer... Des boîtes à outils devront être créées pour faciliter la tâche des équipes qui pourront trouver satisfaction et un sens accru à leur travail dans ce contexte d'échanges et de participation fortement encouragés. Même si le texte ne prévoit pas de disposition en ce sens, il faudra très certainement privilégier les démarches inter-établissements et services afin de faciliter la prise de parole des personnes accompagnées et leur famille et pour mutualiser les outils et les projets.

### **5. les réseaux associatifs représentatifs des personnes âgées peuvent-ils être utiles ?**

Leur rôle et leur implication sont essentiels... Ils ont acquis une expérience reconnue dans le cadre du dispositif « Représentation des Usagers » dans les établissements de santé et sont actifs au sein des CDCA (Conseils départementaux citoyenneté autonomie) au niveau des départements. Cet investissement les invite à s'impliquer dans les futurs CVS afin d'y apporter, avec leur regard extérieur, des propositions d'amélioration des services en interne, mais aussi et surtout en lien avec

les structures du territoire (relations avec l'hôpital et les professionnels de santé, les services à domicile, les équipements sociaux et culturels, etc.). Les associations devront tenter de convaincre leurs partenaires de créer une dynamique inter-CVS afin d'optimiser leurs forces sur le terrain. Tout cela dans un esprit constructif et positif où l'avancée vers le grand âge, malgré ses restrictions de tous ordres, reste une chance à vivre pleinement dans la dignité.

Sylvain Denis



## Taxe d'habitation : c'est quasiment terminé pour les résidences principales

L'avis d'imposition a été mis en ligne depuis le 28 septembre pour les contribuables non mensualisés. Seulement 20 % des ménages paient une dernière fois cette année la contribution, à hauteur d'un tiers de la somme. Si vous êtes encore redevable de la taxe d'habitation en 2022, les prélèvements déjà effectués incluent la contribution à l'audiovisuel public. En cas de trop versé, vous serez remboursé sur votre compte bancaire début octobre (pour les taxes d'habitation dues au 15 novembre) ou début décembre (pour celles dues au 15 décembre). En cas de montant à payer, vous serez prélevé selon l'échéancier mis à jour.

Si plus personne ne paiera la redevance audiovisuelle, la taxe d'habitation va survivre pour certains contribuables. Les quelque [3,7 millions de propriétaires de résidences secondaires](#) continueront à s'en acquitter. Et la note peut s'avérer salée car bon nombre de communes ont voté ces dernières années [une surtaxe qui peut aller jusqu'à 60 %, du plafond légal.](#)

Pierre Conti

## CFR Retraite

### ***Dossier réforme : état des lieux avant empoignades***

Nous avons pensé (AFJ de septembre) que le report à début octobre des travaux du Parlement ne retarderait guère l'avancement du dossier. Le Président de la République avait déjà annoncé que ce chantier ne reprendrait « *qu'à partir de l'automne, avec prévision d'adoption d'un texte ( projet de réforme) début 2023 et mise en œuvre à partir de l'été 2023* » : rien de fondamental par conséquent pour faire avancer les travaux sauf, de la Première Ministre, le « *oui, nous devons travailler progressivement un peu plus longtemps, pour la prospérité de notre pays et la pérennité de notre système par répartition, pour bâtir de nouveaux progrès sociaux* ».

De son côté, le président restait ferme sur son objectif d'un relèvement de l'âge de la retraite mais, fin septembre les débats allaient bon train parmi les politiques et experts de tous bords pour

juger si la réforme pouvait passer par un simple amendement au projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) ou par un projet de loi à soumettre à l'Assemblée nationale avec, en cas de refus de celui-ci, la possibilité d'utiliser la procédure de l'article 49-3 pour l'imposer.

C'est à l'issue d'un dîner organisé le 27 septembre à l'Élysée autour de lui, d'Élisabeth Borne et de quelques experts proches du sujet que le président expliqua que la solution du PLFSS, honnie par les syndicats et que nous n'aurions de toute façon pas soutenue, n'était pas recevable et était par conséquent écartée. Il annonça qu'il avait chargé son gouvernement d'ouvrir sans délai un cycle de discussions avec les partenaires sociaux et les forces politiques pour aboutir à un projet de loi. Élisabeth Borne précisa que ces discussions feraient l'objet d'un bilan

« avant Noël afin qu'un texte soit prêt avant la fin de l'hiver tout en conservant le calendrier d'une mise œuvre de la réforme à partir de l'été 2023 ».

Ce texte prévoira un « report progressif de l'âge de départ de 4 mois par an aboutissant à 65 ans en 2031 ». Les discussions devront porter en particulier sur « le dispositif carrières longues », la pénibilité, la prévention de l'usure au travail, les sujets tels l'aménagement de fin de carrière, la transition entre emploi et retraite, l'emploi des seniors, « les régimes spéciaux », la revalorisation (à 1100 euros) du minimum de pension pour les personnes qui ont eu une carrière complète et, de façon générale, l'adaptation des paramètres pour assurer l'équilibre financier du système ».

E. Macron n'a pas exclu une dissolution de l'Assemblée en cas de vote de censure.

Ces annonces ont pu surprendre, car tout ne semble plus être « sur la table ». Elles ne faciliteront peut-être pas le démarrage des discussions. Nous espérons que la piste de l'allongement de la durée de cotisation par simple accélération de la réforme Touraine, que nous continuerons de soutenir, serait présentée comme une alternative crédible au recul pur et simple de l'âge même si le ministre du Travail Olivier Dussopt avait indiqué qu'une loi Touraine même améliorée ne suffirait pas à équilibrer le système. Il avait auparavant indiqué que « la ligne rouge absolue » du gouvernement était « l'équilibre du système de retraite ». Je me permets d'ajouter : sans doute, mais cette ligne rouge est également un

chiffon rouge pour beaucoup d'opposants, même si, in fine, il faudra bien tendre vers l'équilibre. Convaincre ceux-ci que relever l'âge de départ à 65 ans est la mesure la plus efficace pour remettre le système des retraites à l'équilibre, pour créer davantage d'emplois et plus de justice sociale sera difficile.

Tout en regrettant l'abandon du « systémique » nous ne manquerons pas de revisiter les études importantes que nous avons réalisées sur diverses questions afin d'être prêts à les faire prendre en considération par l'exécutif aux moments que nous estimerons être les plus opportuns pour un maximum d'efficacité en collaboration avec nos délégués sur le territoire.

E. Macron connaît maintenant nos positions sur la réversion. Nous devons arriver avec le même succès à attirer son attention sur la question du droit des femmes et des injustices dont elles sont l'objet.

### Revalorisations

Comme prévu, le 6 octobre, les partenaires sociaux gestionnaires de l'Agirc-Arrco annonceront une revalorisation d'en principe 5,1 % au 1<sup>er</sup> novembre 2022

Le régime général devrait être revalorisé de 0,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 après sa revalorisation de 4 % en juillet 2022.

Retrouvons-nous début novembre pour un jugement plus explicite de la situation et des possibilités d'actions.

Pierre Lange

**FNAR**

## « Les usagers de la santé feront entendre leur voix dans le Conseil National de la Refondation »

C'est sous ce titre que le Communiqué de presse daté du 9 septembre annonçait les objectifs de France Assos Santé dont le Président, Gérard Raymond, avait participé la veille au Conseil National de la Refondation souhaité par le Président de la République.

Le 3 octobre, le Conseil National de la Refondation a inauguré sa déclinaison au secteur de la santé lors d'une réunion plénière en présence du ministre de la Santé, à laquelle participait Gérard Raymond, Président de France Assos Santé. Il s'agissait du coup d'envoi des travaux qui ont l'ambition de « transformer en profondeur – et en concertation – notre système de santé ».

4 groupes de travail participatifs ont été constitués. Ils « s'inscrivent au cœur de nos propres réflexions et revendications » déclare France Assos Santé :

1. Un médecin traitant pour tous
2. L'impératif de la permanence des soins
3. L'attractivité médicale
4. La prévention

**« Tous ensemble, au service des usagers que nous représentons et défendons, faisons vivre la démocratie en santé ! »** tel est le mot d'ordre lancé par France Assos Santé à tous les militants des associations-membres, aux Représentants des Usagers, à ceux qui composent ses délégations régionales.

### Rappel :

- la FNAR siège au Bureau de France Assos Santé en la personne d'Alain LAFORET
- de nombreux retraités adhérents des associations-membres de la FNAR sont Représentants des Usagers dans les établissements de santé publics et privés et/ou siègent dans les délégations régionales de France Assos Santé.





## PARTENARIATS

Pas de nouveaux partenariats contractés pendant la période estivale, des contacts avec des prestataires divers sont en cours de formalisation et les informations vous seront, comme toujours, transmises en direct dans notre site internet sous l'onglet Avantages – Adhérents.

Nous ne saurions trop vous recommander de consulter souvent cette rubrique, puisqu'elle est mise à jour en temps réel.

Nos partenaires, en cette période de basse saison, regorgent d'imagination pour vous proposer des séjours ou des produits à des niveaux tarifaires nettement plus attrayants que pendant la saison touristique. N'oubliez pas de vous renseigner auprès d'eux.

En ce qui concerne notre partenariat avec **XPERTZON**, annoncé dans l'AFJ de juillet, sa nature exige que des contacts personnalisés de cet organisme avec les présidents de chaque association soient privilégiés. Les présidents sont les mieux placés pour communiquer auprès de leurs adhérents qu'ils connaissent et côtoient.

C'est ainsi que deux de nos associations nous ont fait part de leur premier entretien avec XPERTZON :

### ACS Bull

Le 20 septembre dernier, les deux fondateurs d'XPERTZON m'ont présenté par visio-conférence l'activité de ce que j'appellerais une « plate-forme d'intermédiation » qui s'adresse

- d'un côté, à des TPE/PME en recherche d'expertises particulières pour des prestations courtes,
- de l'autre, à de « jeunes retraité·e·s » que l'on qualifierait d'« actifs » disposant de compétences ou savoir-faire dans des domaines divers (on parle d'expérience face à l'obsolescence devant certaines techniques nouvelles).

Les prestations externes peuvent s'appliquer à plusieurs types de prestataires :

- société de conseil
- management de transition ou intérim
- consultants indépendants

Les deux premiers types d'intervenants seraient plutôt positionnés sur le marché des grandes entreprises ou organisations.

S'agissant de missions qualifiées de courte durée (quelques jours à quelques semaines), c'est la plate-forme XPERTZON qui permet de répondre aux besoins des TPE/PME avec des intervenants n'ayant pas d'autre statut particulier que celui de re-traité.

Ainsi seront documentés :

- le profil des intervenants
- la mission à réaliser
- le devis après accord entre l'entreprise et l'intervenant
- le paiement à la fin de la bonne exécution de la mission.

Au cours de l'échange, j'ai indiqué la moyenne d'âge respectable des membres de l'ACS, mais précisé que certains-e-s sont de plus ou moins jeunes retraités.

Il a été conclu de faire la promotion de ce partenariat au sein de l'association ACS Seniors par différents moyens (site web, messagerie et annonces en assemblées régionales).

Jean-Claude Claudel  
Président d'ACS

## NCR

### TémoignageXpertZon

Tout d'abord la proposition d'un partenariat avec XpertZon m'est apparue originale, mais aussi fortement en phase avec les situations personnelles des adhérents des associations de retraités en répondant aux besoins ponctuels des Petites entreprises Françaises.

Quand madame Anne De Miribel m'a contacté en tant que président de l'Amicale NCR France, pour me proposer une expérience entre notre association et XpertZon, j'ai avant tout réuni les membres du Bureau pour leur exposer les objectifs et avantages d'un tel partenariat. Lors de cette réunion j'ai obtenu leur entière approbation pour faire connaître à tous nos adhérents toutes les possibilités que cela pouvait apporter individuellement à chacun : maintien d'une activité, une ressource financière complémentaire et aussi de se sentir utile en contribuant au développement de petites sociétés par le biais de missions ponctuelles.

En conséquence, pour poursuivre cette idée, nous utilisons nos moyens de communication propres à notre Amicale : le Site Internet avec un insert sous la rubrique « Partenariats », la messagerie électronique, un article détaillé dans notre journal trimestriel « Trait d'Union » pour divulguer l'information concernant ce nouveau partenaire à tous nos adhérents afin qu'ils puissent profiter de cette opportunité.

Nous avons accepté que XpertZon utilise notre nom comme référence dans leur plaquette publicitaire.

Michel Martin  
Président de NCR  
Responsable de la Commission Développement FNAR

**Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur les actions de nos fédérations en faveur des retraités !**

**À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !**

**Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!**



**Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »**



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

**Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS**

**Prochaine parution  
le 8 NOVEMBRE 2022**



Paris, le 31 mai 2022

Monsieur le Président de la République  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Lors de votre précédente mandature des progrès ont pu être notés dans le champ de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap. Mais ces progrès, comme la création de la cinquième branche de sécurité sociale, ne sont que les premières étapes d'une politique qui doit être plus ambitieuse. Comme l'a révélé la crise sanitaire les populations fragiles ou vulnérables ne sont pas correctement accompagnées dans notre pays. Des scandales récents ont confirmé qu'il fallait changer de rythme et de méthode.

Cette question concerne les retraités en tant que personnes âgées. Depuis 20 ans est attendue une loi pour améliorer le sort des personnes vulnérables en établissement ou chez elles. Mais chaque fois, si l'objectif semble partagé, permettre une vie libre et autonome à tout âge, les gouvernements ne franchissent pas l'obstacle supposé des besoins de financement. C'est une succession de petites décisions, de mesures, de contrôles, qui finalement ne résolvent pas les difficultés que la crise sanitaire a rendues encore plus criantes.

Nous vous demandons donc instamment de lancer au plus vite le chantier de préparation d'une loi qui améliorera les dispositifs existants, en particulier la gouvernance, la participation des personnes et les règles de financement que tout le monde s'accorde à trouver complexes et peu compréhensibles, que ce soit au niveau territorial ou national. Il faudra aussi accroître les moyens de cette branche, tout particulièrement renforcer le nombre de professionnels et l'attractivité des métiers du grand âge. L'enjeu est en effet de permettre à chacun « d'être chez soi », dans les meilleures conditions, où qu'il choisisse de vivre.

Les dispositifs actuels s'avèrent insuffisants et inadaptés ; on note tout particulièrement le manque criant de solutions intermédiaires et novatrices tenant compte de l'évolution des attentes des personnes. La médicalisation des structures, au détriment parfois de l'accès aux soins de proximité, ne saurait être la seule réponse.

Nous sommes disponibles, pour participer à ce chantier sociétal majeur, y compris dans toutes les instances où la CFR et ses composantes sont présentes, le CESE, la CNSA, la CNS, le Haut Conseil de l'Âge, les CDCA, les CRSA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Pierre ERBS  
Président

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :  
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –  
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -  
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités



*Le Chef de Cabinet  
du Président de la République*

N° PDR/CP/BEAR/A039354

Monsieur Pierre ERBS  
Président de la Confédération française des  
retraités (CFR)  
83/87 AVENUE D'ITALIE  
75013 PARIS

Paris, le 30 AOUT 2022

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu le courrier que vous avez souhaité lui adresser.

Sensible aux raisons qui ont guidé votre démarche, le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de l'attention avec laquelle il a été pris connaissance de vos préoccupations relatives à la prise en charge de la dépendance.

Parce que tous les Français aspirent aujourd'hui à bien vieillir chez eux, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures pour l'accompagnement des personnes à domicile. La création, à l'été 2020, d'une cinquième branche de la sécurité sociale couvrant le risque « autonomie », financée sur le long terme et pilotée par la Caisse nationale des solidarités pour l'autonomie (CNSA), permettra le déploiement effectif et universel de cette politique du bien vieillir, dans tous les territoires.

Pour accompagner le vieillissement de nos concitoyens chez eux, le Gouvernement porte ainsi une feuille de route, partagée avec les conseils départementaux, avec un investissement d'un milliard d'euros par an, d'ici 2025, en faveur du soutien à domicile.

En parallèle, le Gouvernement investit pour des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) transformés, mieux médicalisés et attractifs. Pour aller plus loin, le Gouvernement s'engage aujourd'hui à un renforcement des contrôles, à l'amélioration de la qualité d'accompagnement et à plus de transparence dans les EHPAD.

Ces mesures ont été co-construites avec les représentants des personnes accompagnées et de leurs familles, les fédérations représentatives du secteur et les organisations syndicales, les agences régionales de santé, la Défenseure des droits, des panels de professionnels et de résidents, ainsi que les élus des conseils départementaux.

.../...



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

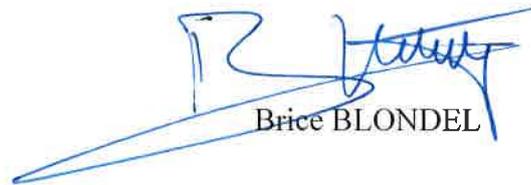
*Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr), rubrique « écrire au Président »*

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.



Dans ce contexte, je n'ai pas manqué de relayer votre intervention auprès de Monsieur Jean-François COMBE, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, en lui demandant de vous tenir directement informé de la suite susceptible d'y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Brice BLONDEL



**Confédération Française des Retraités**

Paris, le 15 septembre 2022

Monsieur Jean-François COMBE  
Ministre des solidarités, de l'autonomie et des  
Personnes handicapées  
14 Avenue Duquesne  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons adressé le 31 mai 2022 un courrier au Président de la République pour lui demander de traiter de façon urgente la question de l'autonomie des personnes fragiles. Votre nomination comme Ministre en charge spécifiquement de cette question est un premier signe positif que notre confédération salue en tant que tel. La présidence de la République nous a répondu en indiquant qu'elle partageait nos soucis concernant le grand âge et qu'elle vous transmettait notre courrier. Nous nous permettons donc de vous renouveler nos préoccupations.

La confédération française des retraités rassemble six des principales fédérations de retraités dont deux, la Fédération Nationale des Associations de Retraités et Générations Mouvement, siègent au Conseil de la Caisse nationale des solidarités et de l'autonomie. La FNAR assure la vice-présidence « personnes âgées » de la CNSA. Nos fédérations membres sont présentes dans de nombreuses instances comme le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge. Nous déléguons des représentants dans la quasi-totalité des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie. Nous sommes donc extrêmement concernés et actifs tant sur les représentations que sur les politiques publiques qui touchent les retraités en tant que personnes âgées.

Depuis de nombreuses années est attendue une loi pour améliorer le sort des personnes vulnérables dans les lieux de vie qu'elles choisiraient. Mais chaque fois, si l'objectif semble partagé, permettre une vie libre et autonome à tout âge, les gouvernements ne franchissent pas l'obstacle supposé des besoins de financement et de la modernisation du secteur. C'est une succession de petites décisions, de mesures, de contrôles, qui finalement ne résolvent pas les difficultés que la crise sanitaire a rendues encore plus criantes. Le vieillissement de notre population nécessite une politique ambitieuse pour éviter les drames que nous avons connus.

Nous aurions souhaité voir lancer au plus vite la préparation d'une loi qui permettrait de définir un cadre aux politiques de l'autonomie. Quelques grands chantiers pourraient être engagés comme le service public territorial de l'autonomie ou les conditions d'un bien vieillir. Ceux-ci devront en priorité améliorer les dispositifs existants, en particulier la gouvernance dans les territoires, la participation des personnes et les règles de financement que tout le monde s'accorde à trouver complexes et peu compréhensibles, que ce soit au niveau territorial ou national. Il faudra aussi accroître les moyens de cette branche, tout particulièrement renforcer le nombre de professionnels et l'attractivité des métiers du grand âge. L'enjeu est en effet de permettre à chacun « d'être chez soi », dans les meilleures conditions, où qu'il choisisse de vivre.

Les dispositifs actuels s'avèrent souvent insuffisants et fréquemment inadaptés à une approche d'ensemble. On note tout particulièrement le manque criant de solutions intermédiaires et novatrices tenant compte de l'évolution des attentes des personnes. La médicalisation des structures, au détriment parfois de l'accès aux soins de proximité, ne saurait être la seule réponse. Les enjeux environnementaux et de cadre de vie des personnes ne sauraient être écartés.

La CFR et ses membres sont ainsi prêts à travailler sur ces projets d'amélioration de l'autonomie. Nous sollicitons donc, Monsieur le Ministre un entretien avec vous-même et vos conseillers pour faire un tour d'horizon des mesures envisagées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Pierre ERBS

Président

**La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :**

**Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –  
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -  
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités**

**83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00  
courriel : [conf.retraites@wanadoo.fr](mailto:conf.retraites@wanadoo.fr) – site : [www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr)**